

compte rendu
de la 1^{ère} rencontre institutionnelle
du 18 septembre 2012



Agir ensemble pour l'Huveaune

Réunion
d'information

Questions,
réponses

Rencontre
d'experts

Échanges
entre élus

Vidéos des
acteurs

Vers un contrat de rivière pour l'Huveaune

Le mardi 18 septembre 2012, les maires des communes du bassin versant de l'Huveaune se rencontrent pour mettre en œuvre un contrat de rivière

> Au centre des Congrès Agora du Pays d'Aubagne de 16h30 à 21h00

1^{ère} rencontre institutionnelle réunissant 56 acteurs dont 27 élus représentant 15 communes, 3 intercommunalités et EPCI, des représentants de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.



www.syndicat-huveaune.fr

A l'ordre du jour

Ouverture par Jean-Claude Alexis, Président du Syndicat Intercommunal de l'Huveaune (SIH) qui retrace l'histoire de l'eau sur ce territoire, rappelle les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et le devoir des élus en matière de gestion du bien commun.

Une présentation du territoire depuis la source de l'Huveaune à Nans les Pins jusqu'à son embouchure marseillaise et une mise en avant des problématiques rencontrées :

- 1 > qualité de l'eau,
- 2 > qualité des milieux aquatiques tant dans les caractéristiques de son lit que dans sa biodiversité
- 3 > étiage
- 4 > risque d'inondation
- 5 > continuité écologique
- 6 > usages

Une description de ce qu'est un contrat de rivière : démarche contractuelle basée sur la définition et la mise en œuvre concertée d'un plan d'actions. Chaque contrat est signé pour 5 ans

Des illustrations des fonctionnements d'autres bassins versants avec la participation de :

- Daniel CONTE, 1^{er} Vice-président du Conseil général des Bouches-du-Rhône, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
- Laurent RHODET, Directeur du Syndicat Mixte du bassin des Sorgues

La présentation des résultats de l'enquête menée auprès de 25 maires ou leurs représentants :

- Des rencontres qui ont permis de porter à connaissance ce projet de contrat de rivière : 60 % ne connaissaient pas ce projet avant la rencontre individuelle.
- Un sentiment d'appartenance pas toujours ressenti et surtout fonction de la présence effective de cours d'eau sur le territoire : 52 % se sentent appartenir au bassin versant de l'Huveaune.
- Des projets en cours pour 48 % des communes sur la gestion des inondations, 32% sur la qualité de l'eau (assainissement des eaux usées, réseaux, gestion des eaux pluviales) et 43 % sur la valorisation des cours d'eau (aménagement, espace de loisirs...)

La suite des travaux :

- 1 > Création d'un comité de pilotage,
- 2 > Lancement de l'étude diagnostic
- 3 > L'organisation de rencontres thématiques ouvertes aux usagers
- 4 > Organisation d'une réunion collective de synthèse

Les principales questions abordées par les participants :

Le financement

Quels coûts et aides apportées par les différents partenaires financiers ?

Deux aspects à prendre en compte :

1 > le financement des actions du contrat

Si le SIH est pilote de la démarche globale, chaque action devra trouver un maître d'ouvrage : il faudra déterminer, action par action, un budget spécifique qui pourra bénéficier de programmes propres à chaque partenaire financier (Protection du milieu naturel, continuité écologique, accueil du public, lutte contre les inondations...).

Un véritable programme doit être établi, comprenant un planning associé à chaque action, intégrant les capacités de financement de chaque maître d'ouvrage et les participations des partenaires financiers. En pratique, il faut compter autour de 50% d'autofinancement par action.

2 > le financement du fonctionnement

Il s'agit notamment des moyens pour l'animation générale du contrat. Les aides attribuées couvrent en moyenne 80 % des dépenses.

Les financements apportés au Syndicat Intercommunal de l'Huveaune pour le contrat de rivière permettent de couvrir actuellement 90 % des dépenses d'animation du contrat, du poste de chargé de mission et des études diagnostic.

Expériences d'autres territoires et des partenaires institutionnels

«La mise en œuvre du contrat de rivière de la Durance représente 168 millions d'euros sur 5 ans». D. Conte

« Pour les Sorgues, la mise en œuvre du contrat représente un budget de 55 millions d'euros pour la période 2010/2015 : 48% pour améliorer la qualité des eaux, 37% pour la gestion du risque inondation, 9% pour la gestion de la ressource en eau, 6 % pour l'éducation à l'environnement, l'animation de la démarche et la communication. Les financements des partenaires (Etat, Agence de l'Eau, Conseil Général et Région) couvrent environ 43 %. 57 % sont apportés par les maîtres d'ouvrage ». L. Rhodet

«Un contrat de rivière permet de faire une programmation financière utile aux partenaires financiers pour anticiper les demandes et aux maîtres d'ouvrages pour anticiper les besoins». L. Rhodet

«Les financements de l'Etat concernant la lutte contre l'inondation sont plus importants dans le cadre d'une démarche concertée (potentiellement 30 % pour des travaux». J.B. Savin, DDTM 13

«L'Agence de l'eau peut intervenir sur les questions de pollution toxique et milieu déficitaire». B. Michellon, Agence de l'eau

«Le contrat de rivière permet d'apporter d'autres financements, qui ne sont pas classiquement donnés. Le contrat de rivière constitue un facilitateur de projets». A. Morisset, Service eau et milieu aquatique du Conseil régional.

«Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône apporte des aides aux communes pour soutenir les actions (en ligne sur le site du CG13). Certaines études peuvent être aidées à hauteur de 20 % et les travaux de 30 %». B. Orelle, Conseil général 13

«Le Conseil Régional et l'Etat ne financent plus les travaux d'assainissement». A. Morisset et J.B. Savin



La gouvernance

Qui pilote le contrat ? Composition du comité de rivière et statuts du SIH

Les statuts du SIH seront amenés à évoluer mais ceci n'est pas nécessaire pour faire avancer la démarche dès à présent. Dès le lancement des études diagnostic, un comité de pilotage sera créé pour accompagner la démarche de construction du contrat de rivière. Tous les partenaires et communes du bassin versant seront invitées à y participer. Le dossier d'avant-projet comprendra la proposition de composition d'un comité de rivière. La constitution du comité de rivière se fera lors de l'étape d'élaboration du projet de contrat de rivière prévue fin 2013/début 2014.

Expériences d'autres territoires

«Le contrat de rivière a permis le développement d'une solidarité extraordinaire autour de la rivière. Tout se vote à l'unanimité». D. Conte

«C'est par le contrat de rivière que les acteurs de la Durance se retrouvent». H.Pignoly

Le calendrier

Quelles sont les prochaines échéances ?

Quel temps nécessaire à la mise en œuvre du contrat de rivière ?

La prochaine étape concerne la réalisation d'une étude de diagnostic afin de recueillir les données nécessaires à la construction du contrat de rivière. Il s'agira d'établir l'état des lieux des connaissances du territoire. Un marché sera lancé pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en cette fin d'année 2012.

En parallèle, un comité de pilotage sera mobilisé pour suivre la construction du contrat. Les étapes de consultation se poursuivront durant la réalisation du diagnostic avec une ouverture aux usagers (des réunions thématiques et une réunion de synthèse collective). La réalisation du diagnostic et l'avancée de la concertation permettra de constituer le dossier d'avant-projet, d'ici fin 2013/début 2014.

Nous rentrerons ensuite dans la phase d'élaboration du projet de contrat de rivière qui pourra permettre en parallèle la réalisation des actions immédiatement envisageables.

Expériences d'autres territoires

«Le contrat de rivière de la Durance concerne 250 km de linéaire sur 78 communes. Il a fallu 7 ans pour construire le contrat. Nous avons appris à faire ensemble». D. Conte

«Les Sorgues concernent 350 km² de bassin versant sur 18 communes. Le premier travail du Syndicat a été de faire le diagnostic : connaissance des enjeux amont/aval puis se dire que l'on a des problèmes communs à résoudre. Vous avez 4 ou 5 ans pour définir ensemble les actions à mettre en œuvre. Cette première étape, avant la signature du contrat, nécessite beaucoup de concertation». L. Rhodet

«Il est important de se connaître. Dans 5 ans, les élus seront contents, les retardataires viendront». D. Conte

«La commune de Simiane se situe pour sa majeure partie sur le bassin versant de l'Arc. Au départ, nous étions septiques et assistions aux réunions du syndicat en tant qu'invité. Notre intérêt s'est construit petit à petit. Nous sommes actuellement ravis de participer à un syndicat de gestion de cours d'eau». A.Tropini

«Mieux vaut un contrat de rivière comportant 20 ou 30 actions qu'un catalogue d'actions que l'on ne pourra pas réaliser». L. Rhodet

Le contrat de baie de Marseille

quelle convergence avec le contrat de rivière de l'Huveaune ?

Bernard Michelin de l'Agence de l'Eau indique que l'engagement des 2 contrats, en même temps, est une chance. Il précise qu'il y a une convergence d'intérêt : on ne peut faire de contrat de baie sans travailler sur l'Huveaune. Les 2 questions centrales concernent :

- 1 > la pollution des plages
- 2 > les molécules émergentes – substances dangereuses.

Il s'agit de problèmes urgents à résoudre pour répondre aux obligations de la Directive Cadre Européenne. La complémentarité des 2 contrats reposera également sur une collaboration étroite permettant de définir des actions en communs et de partager sur les problématiques interagissant sur le bassin de versant de l'Huveaune et le milieu littoral récepteur.

Pierre SEMERIVA, vice président de Marseille Provence Métropole précise que l'ensemble du bassin versant de l'Huveaune est incorporé dans le périmètre du contrat de baie. Il convient d'engager une action en complémentarité, de rechercher une synergie : « *Il va falloir travailler ensemble, élus et techniques* ». L'Huveaune est intégrée dans les projets relatifs à la continuité écologique comme espace à revaloriser en tant que Trame verte et bleue.

Engagement des communes

Comment peuvent-elles participer dès maintenant ?

Proposition de délibération en conseil municipal et participation au comité de pilotage.

Chaque commune PEUT prendre délibération pour participer aux travaux relatifs aux contrats aux côtés du syndicat intercommunal de l'Huveaune mais il n'y a pas de nécessité d'engagement juridique à ce stade.

Cet engagement se fera seulement au moment de la signature du contrat lors duquel l'ensemble des signataires s'engage y compris les financeurs.

Une délibération régulière est importante d'un point de vue «pédagogique», pour informer et impliquer le conseil municipal ainsi que les ressortissants. Elle est fortement encouragée par les invités de la table ronde : dans un premier temps, une délibération actant la participation au comité de pilotage de construction du contrat peut être imaginée.

La participation à la construction du contrat de rivière ne nécessite pas, à ce stade du projet, d'adhérer au SIH.





www.syndicat-huveaune.fr

sensibiliser **ensemble** préserver améliorer agir